

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre, je vous prie. Le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Osler) invoque le Règlement.

M. Paproski: Ce sera formidable.

M. Osler: Monsieur l'Orateur, le député voudra-t-il bien tenir compte des règles de pertinence afin que nous puissions saisir le rapport de ses propos avec la discussion en cours.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre, je vous prie. Je me posais un peu la même question, mais étant donné que la motion et l'amendement dont nous sommes saisis permettent une certaine latitude, les députés ont été admis à en discuter plus ou moins librement. Le député du Yukon (M. Nielsen) était peut-être sur le point de s'écarter un peu trop du sujet, mais je suis convaincu qu'il y reviendra.

M. Nielsen: Cette réplique du député de Winnipeg-Sud-Centre a autant de valeur que ses interventions habituelles. Sans doute voulait-il la voir figurer au compte rendu.

Je veux aborder certaines observations du secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce. Puisqu'il les a faites, je présume que mes propos seront pertinents. Il a critiqué tout apport de l'opposition. Il a dit entre autres, que tous nos arguments étaient spécieux en répétant qu'il était fatigué d'entendre le Crédit social faire des conférences sur les théories économiques du gouvernement. Toutes les déclarations qu'il a faites dépeignent la mentalité des ministériels selon laquelle rien de ce qui se dit de ce côté-ci de la Chambre, qu'il s'agisse du projet de loi à l'étude ou de toute autre question qui surgit au cours des débats, n'a de valeur, sauf les points de vue qu'ils énoncent. Autrement dit, tout argument est spécieux s'il n'est pas avancé par des personnes comme le secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce. Tous les arguments avancés par ce côté-ci de la Chambre sur une véritable réforme fiscale sont des sermons ou des arguments spécieux ou encore sont défectueux, n'ayant aucune substance. Ceux d'en face règnent de droit divin. Eux seuls ont raison, eux seuls sont capables et à quoi leur servirait d'écouter l'opposition?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Vous ne faites que vous en apercevoir?

M. Nielsen: Non, mais cela doit être dit car on ne le dit pas assez.

Des voix: Oh, oh.

M. Nielsen: On rit en face. L'omniprésent ex-leader libéral de la Colombie-Britannique qui ne va jamais nulle part mais qui ne roule jamais à moins de 70 milles à l'heure...

M. Perrault: Monsieur l'Orateur, le député me permettrait-il une question? Quand pense-t-il en revenir au sujet à l'étude?

Des voix: Bravo!

M. Paproski: Magnifique intervention!

M. Bell: Fantastique!

M. Nielsen: Je me demande, en réponse à cette interruption vide et inutile, si le député de Burnaby-Seymour (M. Perrault), qui a eu le privilège de visiter rapidement ma circonscription, contribuera utilement à ce débat. J'en doute beaucoup car je soupçonne, ainsi que tous les autres députés, qu'on leur a dit, à l'exception de quelques rares privilégiés, de se taire car ils pourraient perdre leur secrétariat parlementaire.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre.

M. Perrault: Ce sont les expériences que vous avez vécues sous le gouvernement précédent qui vous font parler ainsi.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Il est peut-être temps que la présidence intervienne pour demander au député du Yukon de rester dans le cadre de la motion et de l'amendement dont la Chambre est saisie.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, je voudrais parler de l'industrie minière et des répercussions que ces mesures auront sur elle. Les prétendues réformes fiscales seraient un coup d'assommoir pour le prospecteur au pays, dont les découvertes étaient jusqu'ici exemptes d'impôt. Celui qui passait 10, 15 ou 20 années de sa vie à la recherche de minéraux bénéficiait d'une exemption fiscale lors de la vente de ses biens lorsqu'il avait été assez heureux pour découvrir un filon. Il sera désormais assujéti à l'impôt, chose préjudiciable au progrès de l'exploration et de l'activité minières.

Les réformes et autres mesures, notamment la nouvelle loi sur les mines du Yukon, les règlements sur l'utilisation des terres qui entreront en vigueur d'ici 15 jours dans les Territoires du Nord-Ouest, et diverses autres mesures, vont effectivement réduire à néant les stimulants qui existaient jusqu'ici dans l'industrie minière. Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce parle de réformes, mais ces prétendues réformes ne servent à proprement parler qu'à masquer la marche en avant du gouvernement actuel vers la concentration du pouvoir. Le gouvernement veut le contrôle sans borne de l'industrie, y compris l'industrie minière.

Au dire du secrétaire parlementaire, les investissements dans l'industrie canadienne sont une source d'emplois, et pourtant ces prétendues réformes apportent dans la loi des changements qui restreignent incontestablement les placements dans l'industrie canadienne. L'article sur l'emprise étrangère, inclus dans les changements que l'on propose d'apporter aux lois minières du Yukon, en est un exemple.

• (3.40 p.m.)

Pour ce qui est des experts, le secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce nous a de nouveau répété qu'il fallait beaucoup de temps à un avocat et un comptable agréé pour devenir experts en matière fiscale. Il a ajouté: «Régions cette question parce que ces experts ont rendu leur décision. Ces décisions sont reflétées dans la mesure législative. Adoptons-la et fions-nous aux recommandations des experts.»